

Là où je vis, j'agis !

Réunion du mardi 27 avril 2010

Compte-rendu

La maison de quartier du Marranel a accueilli la troisième réunion du conseil de quartier du Marranel – le Roc.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, Maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative,
Dominique Billet, Maire-adjoint délégué au quartier Marranel – Le Roc, à la communication et au tourisme et Conseiller Général d'Albi,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Monsieur Gérard Brasseur
Monsieur Noël Cadourat
Monsieur Philippe de Cambiaire
Madame Roseline de Cambiaire
Madame Ghislaine Ferran
Monsieur Michel Holmière
Madame Monique Legros
Monsieur Alain Massat
Monsieur Jacques Mortelette
Monsieur Denis Munoz
Madame Evelyne Palaffre
Madame Colette Pauziès
Madame Marie Pinier
Madame Marie Quinçon
Madame Claudie Rivat
Monsieur Jean-Claude Rivat
Monsieur Bernard Rols
Monsieur Guy Rosignol

Madame Martine Sournac
Madame Jacqueline Tabes

Etaient excusés :

Laure Sudre, Maire-adjoint déléguée aux affaires culturelles et à la lecture publique,
Monique Hubert, conseillère municipale déléguée aux associations occitanes et à l'insertion,
Françoise Lescure, élue de l'opposition
Monsieur Gérard Canal
Monsieur Guy Lafon
Monsieur Pierre Laur
Madame Maryse Rodat
Monsieur Robert Rouvellat
Monsieur Jean Savy

Animée par Dominique Billet, adjoint au maire délégué au quartier du Marranel – le Roc et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers de quartier dans une ambiance toujours aussi studieuse et conviviale.

Dans son mot d'accueil, Laurence Pujol a souhaité apporter quelques éléments d'information à caractère général portant sur l'activité des 12 conseils de quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier

390 Albigeois s'impliquent concrètement dans la dynamique des conseils de quartier et de nouvelles candidatures se font connaître durant cette troisième vague de réunions.

Elle se félicite de cet engouement pour cette démarche de démocratie locale participative et souligne une nouvelle fois la qualité du travail fourni au sein des 12 conseils de quartier.

Le vote du budget 2010 de la commune a été l'occasion de retenir des crédits d'investissement pour l'ensemble des 12 quartiers, l'équipe municipale ayant étudié avec soin et pris en considération le travail des conseils de quartier pour définir les niveaux de priorité dans chacun des 12 quartiers en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle de la ville.

Elle indique que la collectivité souhaite apporter aux conseillers des informations précises portant sur deux sujets majeurs : l'actualité des transferts de compétences à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et un point de situation sur l'Agenda 21 Albigeois.

• Communauté d'agglomération de l'Albigeois : l'état des transferts de compétences

Laurence Pujol rappelle que depuis sa création en 2003, l'agglomération exerce les compétences prévues par la loi et décidées par les 17 communes membres, pour la mise en oeuvre du projet de territoire de l'Albigeois.

Par délibération du 8 décembre 2009, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a procédé à une modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « **création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire** » d'une part et à la compétence « **équipements culturels et sportifs** » d'autre part.

Elle a également approuvé l'extension des compétences aux domaines suivants :

- 1 – Assainissement des eaux usées
- 2 – Assainissement des eaux pluviales
- 3 – Eclairage public
- 4 – Nettoyement et balayage, salage et déneigement.

Dans les faits, ces dispositions n'occasionnent pas de réels changements pour les Albigeois.

En effet, depuis le 1er janvier 2010, l'agglomération exerce donc la maîtrise d'ouvrage des travaux et interventions sur les domaines de compétence transférés.

Les **communes conservent néanmoins une responsabilité directe** qui s'appuie sur leur légitimité démocratique et territoriale :

- - les maires sont directement responsables devant leurs habitants,
- - les communes demeurent le premier « échelon de la proximité »,
- - elles assurent une veille permanente de leurs territoires et s'impliquent en tant que de besoin en matière de concertation,
- - elles conservent une « maîtrise d'usage » sur les espaces publics communautaires.

Chaque commune reste légitime pour:

- recueillir les demandes émanant de ses administrés,
- valider politiquement, qualitativement et financièrement les programmations et interventions,
- veiller à ce que soit maintenu le niveau actuel des prestations,
- veiller à ce que l'ensemble des interlocuteurs concernés à un titre ou à un autre (les associations, les riverains, les professionnels, etc..) soient informés de manière appropriée.

La commune garde le pouvoir de décision quant aux priorités, opérations et travaux qu'elle souhaite voir réaliser et veille à ce que ces demandes soient enregistrées, instruites et traitées par l'agglomération. Elle établit la liste des opérations qu'elle souhaite voir réaliser, avec le niveau qualitatif attendu et le contenu aussi précis que possible de l'opération.

De son côté, **l'agglomération assure les prestations** correspondant :

- au traitement de la demande d'intervention des communes depuis sa réception jusqu'à son exécution ;
- à la programmation des travaux en fonction des enveloppes financières dédiées et de celles des autres financeurs potentiels ;
- à la réalisation des projets d'aménagement et des travaux sur la base des demandes formulées par les communes ;
- à la coordination technique et au contrôle des travaux réalisés par les différents concessionnaires sur le domaine public routier ;
- au niveau actuel (nombre, rapidité d'intervention, qualité, fiabilité) existant sur chaque commune au moment du transfert, que l'agglomération s'engage à minima à maintenir.

L'information des riverains est assurée en lien étroit entre la commune et l'agglomération, suivant les modes en vigueur dans la commune.

En synthèse, la Ville d'Albi garde le pouvoir de décision pour définir les opérations qu'elle souhaite mener en réponse aux attentes de ses administrés, et déterminer les niveaux de priorité ; l'agglomération assure les interventions.

- **Agenda 21 et plan climat territorial**

Laurence Pujol excusant Geneviève Parmentier, adjointe au maire déléguée à l'environnement et au développement durable, souhaite rappeler le lien existant entre la concertation menée dans le cadre des projets de quartiers (conseils de quartier à présent) et la démarche Agenda 21.

La démarche « projets de quartier-projets d'avenir » et son prolongement via les conseils de quartier constitue depuis l'origine le volet participatif de l'agenda 21 local. Les deux démarches ont d'ailleurs été conjointement lancées par une délibération du conseil municipal en novembre 2005.

Les réflexions et suggestions émises au sein de ces instances de démocratie locale participative ont permis d'alimenter le premier plan d'action de l'agenda 21 albigeois qui touche à sa fin.

L'agenda 21 se décompose en un programme d'actions dont la collectivité se dote pour répondre concrètement aux enjeux du développement durable, dans ses projets, dans ses méthodes de travail, sur son territoire et dans le cadre de ses compétences.

Les enjeux sont de plus en plus connus du grand public ; certains ont été largement mis en lumière par le Grenelle de l'Environnement : il s'agit notamment de la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et milieux naturels, les économies d'énergies, l'écoresponsabilité dans nos modes de consommation. D'autres enjeux concernent également le secteur social et économique.

L'Agenda 21 de ville d'Albi a été adopté en juin 2007 et il comporte 51 fiches actions qui touchent à la fois au fonctionnement de la collectivité (réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal, marchés publics écoresponsables ..) et au territoire (l'urbanisme, les déplacements doux, la distribution d'eau potable, la préservation des milieux naturels, l'insertion des jeunes.).

La réalisation de la thermographie aérienne est par exemple une action issue de l'Agenda 21. Son objectif était de sensibiliser les Albigeois sur les déperditions d'énergie.

L'Agenda 21 se nourrit directement du travail mené dans les conseils de quartier pour proposer des actions à plus long terme ou qui ont un intérêt qui dépasse le quartier. Les concertations mises en oeuvre en 2006 et 2007 dans le cadre des projets de quartiers ont ainsi contribué à l'élaboration de certaines fiches actions de notre Agenda 21.

Par exemple : les aménagements cyclables : de nombreuses demandes ont émergé des différents quartiers, la ville a donc proposé d'avoir une démarche globale sur le territoire sur cette question en proposant dans le cadre de l'Agenda 21 de réaliser un schéma directeur cyclable.

De la même manière, les projets concrétisés dans le cadre des conseils de quartiers doivent intégrer autant que possible les préoccupations liées au développement durable.

La prochaine étape : la préparation du nouveau plan d'action de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est une démarche encore récente (2007) qui avait valeur de test. Il a été démontré que sa mise en place était possible, qu'elle pouvait se traduire par des actions concrètes. Aujourd'hui la collectivité souhaite aller plus loin et associer le plus grand nombre à la préparation du prochain plan d'action.

Le premier plan d'action de l'Agenda 21 arrive à échéance à la fin de l'année 2010. Un nouveau plan sera proposé pour la période 2011-2014. L'équipe municipale souhaite poursuivre le travail collaboratif et y associera les conseillers de quartier albigeois.

- **Mobilité et déplacements : vers un Plan de Déplacement Urbain communautaire**

Considérant que la thématique des déplacements et de la mobilité demeure centrale dans la majorité des conseils de quartier, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois propose de mettre en oeuvre un observatoire des transports urbains à l'échelle du plan de déplacement urbain communautaire (PDU) en y associant les conseillers de quartier albigeois.

Il est ainsi proposé de désigner un conseiller par quartier, bien évidemment utilisateur régulier du réseau des transports urbains afin d'assurer le relais des préoccupations ou constatations émises par les usagers.

Les 12 conseillers volontaires seront conviés à intégrer cet observatoire afin de participer à des groupes de réflexion, faire remonter les observations et remarques quant aux conditions de desserte de leur quartier, les horaires...constituer une véritable force de propositions quant aux adaptations ou améliorations attendues, et relayer les informations éventuelles en direction de chaque conseil de quartier.

Objectifs et déroulement de la réunion

Laurence Pujol indique les objectifs de cette réunion de travail et la proposition d'organisation de la soirée :

- poursuivre la réflexion et la formalisation des propositions sur les sujets considérés comme prioritaires,
- constituer deux groupes de travail ; le premier sur le thème « mobilité et déplacements », le second sur le thème des « perspectives et enjeux en matière de développement urbain du quartier ».

Faisant référence au compte-rendu de la dernière séance, elle informe les conseillers quant au suivi des différentes propositions émises :

Pour le quartier du Marranel, l'équipe municipale a retenu plusieurs interventions lors du vote du budget communal 2010 en décembre dernier.

- **Voirie et réseaux : un investissement de 151 000 euros**

Dans le domaine de la voirie, l'équipe municipale a retenu :

- la réfection des trottoirs de la rue Patrick Pons,
- la réfection du revêtement de chaussée du chemin de Saint Blaise,

Il est indiqué aux conseillers qu'en ce qui concerne les interventions réalisées sur les chemins de la Pâle et Bellecombe (budget 2009), suite aux malfaçons constatées, la Ville a mis en demeure l'entreprise de reprendre l'intégralité des travaux à ses frais afin de garantir la qualité des ouvrages.

- **Communication et information de proximité**

En réponse aux préoccupations exprimées précédemment quant à la nécessité d'améliorer la communication et l'information à l'échelle du quartier, l'équipe municipale envisage l'installation d'un mobilier urbain publicitaire (format sucette), route de Fauch, à proximité des commerces, dont une face sera exploitable pour installer un plan du quartier ou promouvoir les manifestations et animations de proximité. Dans un objectif de mutualisation des moyens mis à disposition, le site d'implantation du support sera défini afin de pouvoir être utilisé au profit des événements organisés à la fois dans les quartiers du Lude-Bellevue-Saint Salvadou et du Marranel- le Roc.

Un travail de réflexion par groupes projets

Sur la base des principaux sujets de réflexion abordés lors de la précédente réunion du conseil, deux groupes projets sont donc constitués :

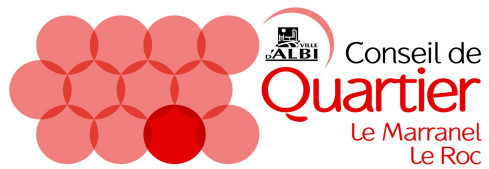
- Mobilité et déplacements
- Perspectives et enjeux en matière de développement urbain du quartier

Un volontaire par groupe projet est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Michel Holmière pour le groupe « mobilité et déplacements », Alain Massat pour le groupe « perspectives et enjeux en matière de développement urbain du quartier ».

Les participants se répartissent dans chaque groupe de travail, disposant des outils nécessaires pour alimenter les réflexions et propositions : plan cadastral, vue aérienne, plan du quartier, plan local d'urbanisme...

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des réflexions et des sujets abordés lors de cette troisième réunion du conseil est retranscrit, par groupes projets, dans les tableaux ci-après.



Mobilité et déplacements

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Réseau cheminements pédestres : point de situation</p>	<p>Sur la base d'une cartographie des cheminements pédestres potentiels réalisés par la ville suite aux travaux menés en 2009, les conseillers ont retenu le principe de création d'une boucle qui pourra évoluer ensuite.</p> <p>Le tracé de cette boucle dépend des autorisations de passage qui seront accordées ou pas par les propriétaires riverains. Les conseillers ont convenu que trois d'entre eux rencontreraient les propriétaires pour présenter le projet de création d'un sentier de promenade, recueillir leur avis et le cas échéant obtenir de leur part un accord de principe. Cet état des lieux permettra de préciser la faisabilité du projet. Les conseillers ont souhaité être accompagnés dans cette démarche par un technicien de la ville d'Albi.</p> <p>La carte des cheminements potentiels et les états parcellaires seront envoyés aux trois conseillers volontaires.</p>
<p>Traitement des carrefours Milliassolle / Fauch / Colas</p>	<p>Dans la continuité des échanges précédents, les conseillers souhaitent reparler des perspectives d'aménagement des carrefours d'entrée dans le lotissement du Marranel.</p> <p>1- Pour ce qui est de l'accès au quartier du côté de l'Ecole des Mines, les conseillers rappellent la nécessité de supprimer le carrefour entre la rue de la Milliassolle et la route de Teillet, considéré comme dangereux.</p> <p>Les techniciens de la Ville rappellent l'existence d'un emplacement réservé au PLU qui permettrait d'établir une jonction directe entre la rue de la Milliassolle et la rue Alain Colas, face au débouché de la rue du Mas de Bories.</p>

Projet de parking relais

Les conseillers demandent la création d'un parking entre la rue de la Milliassolle et la voie ferrée.
 Afin d'y accéder, ils demandent qu'un trottoir soit aménagé du côté des habitations de la rue de la Milliassolle.
 Pour le chemin piétonnier vers le Marranel, il faut étudier la traversée de la voie ferrée par les piétons et les cyclistes à l'angle du parking.
 Les conseillers demandent ainsi les aménagements dans l'ordre suivant :

- 1 – trottoirs piétons, mobilité réduite
- 2 – piste cyclable
- 3 – circulation voiture
- 4 – stationnement

Nouvelle action proposée :

Sécurité routière : quelles améliorations à apporter?

Les conseillers évoquent les propositions suivantes :

- > Retravailler le système de priorité à droite dans le Marranel.
- > Travailler sur la mise en place de panneaux de signalisation aux deux extrémités du quartier : route de Fauch – François Cevert et rond point Ecole des Mines (Tarn Libre)
- > Regarder les possibilités de mettre en place des ralentisseurs rue de la Milliassolle. Les conseillers demandent d'éviter la pose de coussins berlinois.
- > Envisager une action de prévention avec l'association de quartier et la police municipale.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Poursuite de la réflexion quant à l'extension de l'urbanisation, les nouvelles voies de desserte, les enjeux de services et équipements de proximité...</p>	<p>La discussion sur l'évolution de la ville et du quartier s'appuie sur une carte présentée par vidéo projection.</p> <p>À travers la présentation d'un schéma de principe, les conseillers soulignent l'importance de réfléchir à un développement en relation avec l'urbanisation des communes voisines de Gambon et Cunac, qui poursuivent elles aussi leur extension et leur urbanisation.</p> <p>Comme évoqué lors de la réunion précédente, les conseillers souhaitent que des espaces de nature et d'agriculture soit conservés aux portes de la ville. Pour cela ils proposent la conservation de zones agricoles et l'implantation de cultures maraîchères qui permettraient de cultiver, de vendre et de consommer sur place. Comme à Cantepau, il pensent intéressant de proposer des lots de terres aux familles et habitants qui pourraient ainsi cultiver leur propre jardin. Les conseillers proposent également la création d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) afin de favoriser une filière courte entre producteurs locaux et consommateurs.</p> <p>Les conseillers s'interrogent sur la façon de traiter ces différentes zones d'aménagements futures en conservant les qualités du site : paysages de campagne, cours d'eau, boisements et densité de population. Ils trouvent appréciable la proximité entre terres agricoles et zones pavillonnaires, qui apparaissent comme des lieux de transition entre la ville et la campagne.</p> <p>Ces perspectives amènent naturellement à parler du concept d'éco-quartier qui allie ces différentes dimensions. Il est proposé de travailler sur ce thème lors du prochain conseil de quartier.</p>



Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi

www.mairie-albi.fr

Renseignements : service Vie des Quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartiers@mairie-albi.fr